



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation du Conseil Municipal : **20 septembre 2013**

Présents : M. LAGRANGE Georges - Mme FAVRE Annie - M. BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. PEERSMAN André - M. RICCI Pierre - M. GAILLARD Fabrice - Mme LANVERS Édith

Absents ou excusés : M. MUFFAT Roger Serge - M. PERSIN Franck - M. BREHIER Émile - Mme. TSCHOFEN Béatrice - Mme LAVERY Joséphine - Mme DUMAS Claudine

Procurations : Mme DUMAS Claudine à M. PEERSMAN André

A été élu(e) secrétaire : M. PEERSMAN André

2 APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

*** Repas des aînés :**

Le repas des aînés organisé par le CCAS, s'est bien déroulé, avec 73 personnes présentes.

*** Jardin partagés :**

La Commune réfléchit à un nouveau terrain, pour des jardins partagés, afin de répondre au succès de celui vers l'école. Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie.

*** Cérémonie 27^{ème} BCA :**

Le samedi 28 septembre sera organisé, au monument aux morts, dans le cadre des anciens du 27^{ème} BCA, une cérémonie avec dépôt de gerbe.

*** École :**

Une réunion est organisée par l'académie, pour les nouveaux rythmes scolaires, à l'attention des mairies en octobre.

La commission va étudier ce dossier, pour son application à la rentrée 2014, en collaboration avec les intéressés.

L'école sera associée à l'opération mener par les géoparc, pour favoriser ces derniers et impliquer les enfants dans ce projet.

L'effectif de l'école est de 38 élèves pour cette année scolaire, réparti en 2 classes.

*** Éclairage de Noël :**

L'éclairage de Noël sera installé, pour début décembre et éteint après les vacances de février. Cette année un éclairage de Noël sera installé à la salle polyvalente.

*** Travaux :**

Le nouveau responsable technique a pris ses fonctions le 9 septembre. Suite au départ d'Olivier, un poste d'agent annuel reste à pourvoir. La commission est chargée du recrutement.

*** Conteneurs semi enterré (ordures ménagères)**

La Communauté de Communes a commencée l'implantation des nouveaux conteneurs semi enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères, et des déchets recyclables, en remplacement des bacs actuels. Le nombre de points d'apport volontaire sera limité à 7. Chaque point disposera d'un conteneur : ordures ménagères, verre, papier - métal.

Une information spécifique sera diffusée, pour la mise en place avant l'hiver de ce nouveau système de collecte des ordures ménagères.

*** Afu des "Granges" :**

Les travaux de finition de la voirie devraient être prochainement terminés.

Concernant la vente des lots, 2 lots restent disponibles : il s'agit des lots mitoyens 4 et 5, qui vont être remis en vente. Les personnes intéressées peuvent déposer candidature à la mairie.

*** Terrain de foot :**

Dans le cadre du projet d'un nouveau terrain de foot synthétique au "Pré", porté par le club de foot de la Vallée d'Aulps, une réunion sera organisé le 18 octobre.

Le Conseil Municipal réaffirme, qu'il n'est pas opposé à ce projet, mais confirme sa position , concernant son refus d'implantation de ce futur terrain, à coté de la gendarmerie, pour deux raisons :

- tout d'abord ce terrain est trop petit pour réaliser un terrain aux normes actuelles,
- de plus ce terrain est situé pour partie en zone constructible. Elle souhaite que ce futur terrain soit implanté en zone Nsl, réservé à cet usage.

Le dossier sera étudié, par la Communauté de Communes qui a la compétence, en collaboration avec les élus de Montriond, et la communauté devra décider si elle est d'accord de financer le coût d'un nouveau stade.

FINANCES - PERSONNELS

*** Nouvelle délibération des décisions prises au Conseil Municipal du 28 août 2013, suite aux observations de la Sous-Préfecture :**

Monsieur le Maire indique, que faute d'un quorum suffisant, le contrôle de légalité demande au Conseil Municipal, de revalider les délibérations de la dernière séance.

Toutes les délibérations sont acceptées.

Garantie emprunt OPH, projet HLM près de l'école

Dans le cadre du projet des HLM, près de l'école, le Conseil Municipal accepte les modifications, concernant les garanties d'emprunts consenties par la Commune, dans le cadre de ce projet, auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

BASE DE LOISIR :

*** Travaux :**

Une réunion va être organisée en octobre, pour résoudre, les différents petits problèmes et notamment les problèmes de chauffage de la salle.

*** Avenant Salle polyvalente "Perrin" :**

Le Conseil Municipal valide le remboursement par l'entreprise "Perrin", d'un trop perçu, dans le cadre du décompte général définitif.

EAU

*** Travaux des "Granges" :**

Le réglage de l'enrobée se termine, marquant la fin de la tranche des travaux.

*** Additif au règlement de l'eau :**

Le Conseil Municipal valide l'additif suivant :

Si un abonné dont l'habitation est déjà raccordée au réseau d'eau potable, ou d'eau usée de la commune, demande de bénéficier d'un nouveau branchement, suite à des travaux opérés par ce dernier, la Commune ne compterait pas de nouveau droit de branchement. Par contre elle facturera au demandeur :

- un forfait d'étude de ce nouveau branchement fixé à 300 €.
- auquel s'ajoutera le coût réel de l'intervention des services municipaux, pour la réalisation de ce branchement (personnels et fournitures).

Le barème des tarifs horaires du personnel communal est fixé par la présente délibération à 35 € TTC, par heure.

URBANISME

*** Vente terrain des "Brochoux" :**

Le Conseil Municipal accepte la vente des terrains assiettes des concessions, situés aux "Brochoux", situés sur l'emplacement des anciens chalets, au prix de 250 € le m².

Est donc exclu de cette possibilité la concession du refuge des Brochoux.

*** Vente Commune - M. MUFFAT Michel (La Glière)**

Monsieur MUFFAT (la Glière), intéressé à l'affaire, quitte physiquement la séance.

Le Conseil accepte la vente du terrain assiette de la concession actuelle de la Sarl TIBOREL, au tarif de 250,00 € par M2, frais en sus.

ORGANISATION CONSEIL

*** Officialisation de la démission de Conseiller Municipal de M BREHIER Émile et de M MUFFAT Serge**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, pour permettre le bon fonctionnement du conseil municipal, de régulariser officiellement les démissions de M. BREHIER Emile et de M. Serge MUFFAT, de leur poste de conseiller municipal, suite à leur départ.

Monsieur le Maire précise, que malgré plusieurs relances, ces élus n'ont jamais finalisé les opérations administratives de leur démission, mais qu'il ne sont plus présent au conseil, ou dans les commission, dont ils étaient membres.

Le Conseil après vote à bulletin secret, les démissionne de leur poste de conseiller, portant le nombre de conseillers à 13 au lieu de 15.

INTERCOMMUNALITE :

*** Nouveau statuts de la CCVA :**

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communautés de Communes, négociés, avec l'ensemble des communes, qui seront dans la nouvelle intercommunalité du Haut Chablais (Morzine, Les Gets, Montriond, St Jean d'Aulps, La Vernaz, Le Biot, La Forclaz, La Baume, Vailly, Belleaux, Lullin, Reyvroz, La Cote d'Arbroz, Essert Romand), à compter du 1 janvier 2014.

Ces nouveaux statuts permettent de définir les compétences et les modalités de fonctionnement, de cette nouvelle intercommunalité.

Bien que mis au point avec l'ensemble des représentants des 15 communes, membres de la future intercommunalité, l'approbation de la modification de ces statuts n'est soumise qu'à l'approbation des membres actuels, soit les neuf communes de la CCVA actuelle.

Le Conseil à l'unanimité des présents ou représentés, se prononce pour cette modification.

CHEVRERIE DES LINDARETS :

Les exploitants actuels de la chèvrerie, ont informés la Commune du non renouvellement de leur bail.

La Commission travaille actuellement sur le dossier, pour trouver un nouvel exploitant, et sur le cahier des charges, de la chèvrerie.

DIVERS :

*** Soutien à la Commune de Châtel, pour son projet de piscine :**

Le Conseil Municipal, décide d'apporter son soutien moral, pour le projet de construction d'une piscine sur la Commune de Châtel, suite au refus de subvention par le Conseil Général, arguant

qu'il s'agit d'un projet structurant, pour la vallée d'abondance et répondant aux priorités retenues par le Conseil Général, pour la diversité de l'offre touristique.

*** Cimetière :**

Le Conseil Municipal valide, la coupe des ifs du cimetière et le grignotage des souches, pour un montant de 5 023,20 € TTC.

Changement portes de la mairie et de l'agence postale :

Le conseil valide le changement des portes d'entrées de l'agence postale et de la mairie, pour un montant de 12 742,20 € TTC.

La séance est levée à 22 h 30